NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/WP.4/2006/4
21 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»

Dix-septième session
Genève, 29 et 30 mai 2006
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION SUR LA MISE AU POINT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE D'ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2000-2005 (ECE-CIS-99-043)

Note de l'expert externe

Comme spécifié dans le descriptif de projet, ce projet a fait l'objet d'un rapport, d'un suivi et d'une évaluation conformément à l'article IX du Mémorandum d'accord conclu entre le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et la Commission économique pour l'Europe. Le conseiller chargé de surveiller et d'évaluer le projet en vue d'assister toutes les parties dans sa mise en œuvre a rendu compte à la Fondation pour les Nations Unies (FNU) et au FNUPI. Le conseiller, M. Glen Skovholt, a été recommandé par le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21», proposé par l'agent d'exécution et confirmé dans ces fonctions par la FNU et le FNUPI.

GE.06-21787 (F) 100506 150506

I. OBJECTIF

1. Le présent projet avait pour objectif d'aider les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et de la CEI à augmenter leur efficacité énergétique, à réduire leur appauvrissement en combustible résultant de la transition économique et à satisfaire aux obligations des instruments internationaux relatifs à l'environnement assumées au titre de la CCNUCC et de la CEE.

2. L'objectif général du projet était de favoriser un climat d'investissement permettant à des équipes locales de définir, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets autonomes favorisant l'efficacité énergétique dans les municipalités ou dans les zones de démonstration. Il s'agira ensuite de reproduire au plan national dans les pays d'Europe orientale et de la CEI les mesures qui se révéleront fructueuses à l'échelle locale.

II. OBJECTIFS DU PROJET

3. A cette fin, l'équipe de projet a retenu trois objectifs spécifiques:

a) Améliorer les moyens de communication et les compétences techniques permettant de définir, d'élaborer, de financer et de mettre en œuvre des projets favorisant l'efficacité énergétique dans les domaines de l'éclairage public urbain et du chauffage dans les hôpitaux et dans les districts, tout en satisfaisant aux priorités en matière d'environnement, de santé et de renforcement institutionnel;

b) Renforcer les politiques d'efficacité énergétique dans le pays participant, en introduisant les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires qui s'y avèrent nécessaires pour soutenir l'investissement dans les projets favorables à l'efficacité énergétique;

c) Promouvoir pour les banques commerciales et les entreprises les possibilités d'investissement dans les projets favorisant l'efficacité énergétique/la réduction des émissions de carbone par l'entremise de fonds d'investissement existants ou d'un nouveau fonds qui serait géré par une société internationale de services financiers.

III. LE CONSEILLER CHARGÉ DE SURVEILLER ET D'ÉVALUER LE PROJET

4. Lorsque le Conseil d'administration de la Fondation pour les Nations Unies (FNU) a approuvé, en 1999, l'attribution à la Commission économique pour l'Europe d'une subvention visant à permettre aux pays d'Europe orientale d'investir davantage dans les techniques efficaces d'utilisation de l'énergie, la Fondation a précisé qu'il y aurait lieu de retenir les services d'un conseiller chargé de surveiller et d'évaluer le projet, qui en assurerait la supervision et donnerait des avis. M. Glen J. Skovholt, anciennement Vice-Président, chargé des relations avec les pouvoirs publics et des affaires communautaires pour la société Honeywell Inc., a été recommandé pour occuper ce poste, en janvier 2000, lors de la Réunion spéciale du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 2000», puis officiellement confirmé dans ces fonctions, en mars 2000, par la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI).

5. Au cours du projet, le conseiller a participé aux réunions du Comité directeur, à des séances de formation et aux discussions sur le financement des projets au Bélarus et dans la Fédération de Russie; il a examiné les informations disponibles, transmis des rapports

périodiques et prodigué à titre officieux des conseils aux directeurs de projet de la CEE ainsi qu'au personnel de la Fondation pour les Nations Unies.

IV. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

6. L'examen du rapport final et des documents y annexés confirme que des résultats mesurables ont été obtenus pour les trois objectifs du projet, et que ceux-ci ont soit atteint soit dépassé les repères qui avaient été fixés.

7. On ne tentera pas dans la présente évaluation de reproduire ces résultats quantifiables, qui sont détaillés dans le rapport final de projet. On se concentrera plutôt sur les résultats qualitatifs estimés peut-être plus instructifs pour les organisations qui ont financé le projet, ainsi que pour tous ceux qui désireront s'en servir dans le cadre de futures actions.

A. Les moyens de communication et la formation

8. Des ateliers de formation sont organisés en vue d'inculquer aux responsables de l'éclairage public urbain ainsi que des systèmes de chauffage dans les hôpitaux et les districts des compétences en matière d'élaboration de projet, de financement et de planification. C'est là une entreprise extrêmement ardue, mais capitale si on veut atteindre l'objectif ultime de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

9. Les fonctionnaires qui, au niveau local, gèrent ces services, jouent un rôle crucial dans les efforts pour convaincre les responsables publics d'entreprendre des projets visant à réduire la consommation d'énergie. Alors que, de manière générale, ils disposent d'une formation technique, ils sont souvent amenés à déterminer la faisabilité financière d'un projet visant à diminuer l'utilisation de l'énergie ou à élaborer des plans d'action. En règle générale, en Europe orientale et dans la CEI, la plupart des administrations publiques, que ce soit localement ou à tout autre niveau, ne disposent pas de ce genre de compétences.

10. Dès lors, les programmes de formation du type de ceux mis au point dans le cadre du présent projet constituent une composante indispensable de toute action d'envergure visant à la mise en place de projets similaires. Les séances de formation observées par le conseiller au Bélarus étaient bien organisées et très profitables. Elles ont eu directement pour résultat un financement par la Banque mondiale de trois des projets pour lesquels un plan stratégique avait été élaboré.

11. Les rapports de pays de la CEE (collection «Energy Series») sur les cinq pays participant au projet constituent une mine d'informations et pourront servir à d'autres activités futures. Cela vaut également pour deux autres rapports − «Financing Energy Efficiency and Climate Change Mitigation» et «Reforming Energy Pricing and Subsidies».

12. La page Web EE-21: Les sites Web sont des maillons indispensables pour la mise en commun des informations et l'amélioration des compétences, surtout dans le cas d'un projet multinational tel que le présent projet. Le site Web www.ee-21.net a reçu des fonds grâce au projet. Son utilisation est de plus en plus conviviale et précieuse pour les spécialistes des questions de l'efficacité énergétique de toute l'Europe orientale et de la CEI.

B. Les politiques d'efficacité énergétique

13. Publications, conférences et ateliers: Le rapport final énumère un certain nombre de publications établies dans le cadre du présent projet. Celles-ci fournissent de précieuses indications aux pays ainsi qu'aux administrations régionales et locales sur la manière de promulguer ou d'amender les lois de façon à encourager l'efficacité énergétique et les activités qui diminuent les émissions de carbone. Le rapport cite aussi les conférences et les ateliers organisés sur les thèmes suivants: réformes générales en vue d'améliorer l'efficacité énergétique, échange de droits d'émission de carbone et réforme de la tarification de l'énergie.
Les publications, les conférences et les ateliers sont des éléments essentiels dans l'effort entrepris au niveau global, et ils doivent être poursuivis. Cependant, ils ne sont pas par eux-mêmes en mesure de susciter les réformes générales nécessaires. Les fonctionnaires de l'État qui doivent conduire les politiques de leur gouvernement en faisant preuve de prévoyance, une fois informés et conscients des bienfaits économiques de ces investissements, seront alors prêts à prendre des décisions politiques difficiles pour mettre en place les mesures générales nécessaires.

14. Les zones de démonstration: Il est tout aussi important de montrer les résultats concrets obtenus par les projets d'économie de l'énergie et de s'en servir comme incitations économiques à engager des réformes. De manière limitée, les 15 zones de démonstration qui ont été établies dans les cinq pays au titre du présent projet fournissent de tels résultats.

15. Manuel sur l'échange de droits d'émission de carbone: Très novateur, le manuel sur l'échange de droits d'émission de carbone est peut-être le résultat le plus précieux obtenu à ce jour. Publié sur CD-ROM, il fournit de précieux renseignements sur l'échange de droits d'émission de carbone; par ailleurs, il inclut un logiciel qui calcule la réduction des émissions de carbone obtenue avec la mise en œuvre d'un projet favorisant l'utilisation efficace de l'énergie. S'il peut être difficile pour un fonctionnaire d'un pays d'Europe orientale ou de la CEI (pays en transition économique) de saisir les bienfaits économiques des projets favorables à une utilisation efficace de l'énergie, il est encore plus ardu de comprendre en plus que de telles économies d'énergie peuvent se traduire par des réductions des émissions de carbone possédant elles-mêmes une valeur économique. Ce manuel, qui ne prétend pas résoudre à lui tout seul le problème, n'en contribue pas moins de manière convaincante à faire comprendre ce sujet compliqué.

C. Promouvoir pour les banques commerciales et les entreprises les possibilités d'investissement dans les projets favorisant l'efficacité énergétique/la réduction des émissions de carbone

16. Dans le cadre du présent projet, il a été défini 60 projets favorisant une réduction de la consommation d'énergie d'une valeur estimée à 61,8 millions de dollars. Des plans stratégiques ont été élaborés et les économies qui seraient ainsi réalisées en termes d'énergie et d'environnement ont été calculées. Dix-huit de ces projets ont obtenu un financement et sont en cours d'exécution. Certes, les économies annuelles ainsi réalisées en termes d'émission de carbone, soit 136 300 tonnes, restent modestes tant sur le plan des besoins que des possibilités, mais ces résultats méritent d'être signalés, ne serait-ce que parce qu'ils font la démonstration que de tels projets de réduction de la consommation d'énergie peuvent aussi contribuer à réduire les émissions des gaz à effet de serre.

17. Il convient de noter que pratiquement tous ces projets ont été financés à partir de fonds publics, en provenance aussi bien de la Banque mondiale que des budgets des municipalités. Le secteur commercial ne constitue pas encore une source importante de financement pour de tels projets.

D. Conclusions

18. Le conseiller chargé d'évaluer le projet a suivi plusieurs projets de démonstration ou participé à ces derniers. Ces projets ont été mis en place en Europe centrale et orientale en vue de démontrer les bienfaits économiques de la réduction de la consommation d'énergie. Le présent projet innove complètement, en allant plus loin encore que les projets antérieurs, parce qu'il: a) met en évidence les bienfaits sur l'environnement de la réduction de la consommation d'énergie lorsqu'on réduit les émissions de gaz à effet de serre; et b) montre comment la valeur économique de la diminution des émissions va au-delà des économies d'énergie. Ne serait-ce que pour cela, le projet apporte une contribution précieuse au développement d'un marché commercialement viable pour les projets d'efficacité énergétique/de réduction des émissions.

19. Il faut poursuivre sous une forme ou sous une autre la formation des responsables des politiques énergétiques et autres fonctionnaires et leur apprendre à élaborer des plans d'action financièrement viables. Une telle formation est essentielle si on veut mettre en place un marché pérenne de l'investissement dans les projets de réduction de la consommation d'énergie et des émissions.

20. Le conseiller souscrit pleinement à l'affirmation suivante du rapport: «Si les subventions, les garanties de prêt et autres formules de financement innovantes revêtent une grande valeur démonstrative et aident les partenaires locaux à acquérir les compétences professionnelles dont ils ont besoin, seul un financement du secteur commercial à une échelle convenable pourra véritablement fournir des résultats probants.».

21. Le financement public est vital parce qu'il permet d'apporter la preuve que ces projets sont économiquement viables, mais les fonds publics sont tout simplement en quantité insuffisante pour la mise en œuvre de ces projets sur une échelle susceptible de conduire à une réduction conséquente des émissions de gaz à effet de serre. Ce qu'il faut, conclut le rapport, c'est développer un marché financier commercial avec des investisseurs privés qui ont confiance dans la solidité des projets de réduction de la consommation d'énergie et des émissions, et dans la capacité de ces projets à leur fournir un retour sur investissement satisfaisant. Pour l'heure, un tel système n'existe pas, du moins pas à une échelle suffisante.